PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, STAGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES. 715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

Propriété No 621
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 1031 et 1033
RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 622, 624 et 626
RUE QUARTIER.
Propriété No 619
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Pauxi, mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur, et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, le 8 mars 1878, et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Guyedan à D. A. Hackney, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3''' de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession, entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2''' de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 58' 2" 3''', se rétrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

2° Un certain lot de terre; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines, Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1870, et annexé à un acte de A. E. Blravenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 18 0; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32," 5," 3,''' de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par la Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté par devant G. E. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Surgi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire public, à savoir: Les lots Un et Deux mesurant 27' 7" 3''' de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7" 2''' de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Pauxi, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A. Gauthreaux à Mme Ellen Bégué, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884; lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes:—

Le lot A mesure 33' 2" 4''' face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1''' du côté de la rue Royale et de 122' 1" du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond; le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4" de large sur la ligne du fond, le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié ou plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'aucat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusqu'à ce nous le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,
Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

La propriété No 1172 rue du Camp.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 27 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 novembre 1898 in re, succession de Catherine Niedergang, épouse de J. M. Jacquier. No 42,826 du dossier de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magazines, Camp et Gaienniés désigné par la lettre B, sur un plan par Joseph Pilié, daté le 26 avril 1853 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur 107 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations connues comme le No 1172 rue du Camp.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zack Spearing, notaire.
22nov 22 27—déc 4 11 18 25 26 27

Succession de Elmore G. Dufour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57 952 Division C.—Attendu que Elmore Dufour a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elmore G. Dufour décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
30nov—30—déc 3 9 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Mme Sylvanie Weingartner vs Mlle Rosalie Weingartner et Als.

Splendide Cottage faisant face au Bayou St Jean, connu comme le No 1218 rue Moss.

Deux beaux lots sur la rue Moss, huit lots sur la rue Bell.

Trois splendides lots sur l'avenue Hagan. Trois splendides lots sur la rue St-Philippe.

PAR JOHN J. CASTELL & Co.—John J. Castell Encanteur, bureau 826 rue Commune—Il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 21 décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs No 717 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 novembre 1898 et signé le 15 novembre 1898 par l'Hon F. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898, lequel morceau ou portion mesure 174' 11" 1''' de face à la rue Moss par une profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue DeSoto de 383' 0" 0''' courant en travers de l'ilet et par une première profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue Bell de 131' 6" 7''', ensuite 60 pieds vers la ligne la plus rapprochée de la rue DeSoto, ensuite 150 pieds vers l'avenue Hagan, ensuite courant 30 pieds vers la ligne la plus près de la rue Bell, ensuite courant 128 pieds 5 pouces et 4 lignes vers l'avenue Hagan et mesurant 50 pieds 8 pouces sur l'avenue Hagan, dans les ilets 465 et 466. Les améliorations consistent en un joli cottage contenant 5 chambres et un vestibule avec cuisine contenant 3 chambres, grande serre et dépendances et portant le No 1218 rue Moss.

2° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 1 sur un devis par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces sur la rue Moss par une profondeur de 146 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bell et 139 pieds 0 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et mesurant 32 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond; ledit lot forme l'encoignure des rues Moss et Bell dans les ilets nos 465 et 466.

3° Une certaine portion ou morceau de terre connu par le No 2 sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces 0 ligne sur la rue Moss par une profondeur de 139 pieds 0 pouce 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 131 pieds 6 pouces 7 lignes sur le côté le plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouces 0 lignes dans le fond dans les ilets Nos 465 et 466.

4° Cinq lots de terre connus comme lots 3, 4, 5, 6, 7 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant chacun 30 pieds 0 pouce et 0 ligne de face à la rue Bell par une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 0 pouce 0 ligne dans les ilets Nos 465 et 466.

5° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 8, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddell, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 120 pieds 0 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de la rue Bell, et 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la près de la rue De Soto et 30 pieds dans le fond.

6° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 9, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, voyers et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan, sur une profondeur irrégulière de 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bell et 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond.

7° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 10 sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 128 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue DeSoto.

8° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 31 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face sur la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "C" sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne sur la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes dans le fond de l'ilet No 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "E" sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face à la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 89 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond dans l'ilet 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre B sur un plan fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Bell sur une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre D sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Bell par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes dans le fond, ilet No 464.

12° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre F sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 89 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss, et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes dans le fond dans l'ilet 464.

Conditions—La moitié ou plus comptant, balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.
13nov—13 20 27—déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,

Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUIDI

No 57.735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie du devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cents soixante-dix (277') pieds un pouce (1") et une ligne (1''') de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds (300') neuf pouces (9") et six lignes (6''') de profondeur et de face sur chacune des rues Télemaque et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502 lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant, comme suit, à savoir: Les Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; les Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; les lots No 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 mesurant 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moitié du dit lot No 16, lequel touche au lot No 1, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pied 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville et sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 38 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction rapide et propriétaires de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard, Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 8 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—déc 4 11 15

MAGASIN DU BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamant, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

déc97—1

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.—MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de John C Stewart et femme, No 57,589, la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre "B", borné par l'allée Jane, les rues Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan annexé à l'acte de vente en ceci; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allée Jane sur cent quatorze pieds sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent treize pieds onze pouces sur une ligne sur la ligne le séparant du lot No 13, et le lot No 13, trente pieds de face à l'allée Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallèle à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.
13nov—13 20 27—déc 4 11 13

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons-Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN.

John B. Viala vs Mme B. Rousse et als

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélemy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 0 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John R. Legier, Esq., notaire public.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 222 rue Marais, entre les rues Douane et Bienville.

Succession de Auguste Thomas.

No 57.289—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Encanteurs, Bureau No 821 rue Gravier le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division "E" signé le 11 novembre 1898 dans l'affaire ci dessus intitulée le 22 novembre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 6, borné par les rues Marais, Douane, Tremé et Bienville, désigné comme lot No 12, et mesurant mesure américaine, trente pieds cinq et demi pouces de face à la rue Marais sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et trente pieds sept pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un simple cottage No 222 rue Marais entre les rues Douane et Bienville, contenant environ cinq chambres entrée de voiture, cour externe, hangar, etc, et rapportant un lover de $45,00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an garanti par liens et privilèges du vendeur, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent comptant de dépôt requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
12 nov—13 20, 27—Dec 1 9 15.

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'IMPOSANTE PROPRIETE

Située sur Une des Meilleures Avenues dans La Partie Supérieure du SIXIEME DISTRICT.

Nos 37,447 et 19,449, Successions consolidées Dans l'affaire de la succession de John et Elizabeth Willig.

Cour Civile de District—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur, —bureau No 636 Place Commerciale.— Il sera vendu JEUDI, 29 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 novembre 1898, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Lot No 10, dans l'ilet No 204, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Berlin, Magasins, Milan et Constance, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins par une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Lot No 11 dans le même district et ilet, touchant au dit lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété est immédiatement en face de toutes les maisons de commerce, et dans le voisinage immédiat sont: marché, écoles, églises et toutes les commodités qui sont essentielles pour un placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, garantie par lien du vendeur et privilège hypothèque spéciale, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'à paiement, l'acquéreur assumant les taxes de 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26 27—déc 1 4 8 15 18 22 à date

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir, Avenue Bienville, les rues Douane, Genois, Télémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résidences du colonel Albert Paul, Mme Laplace, Pitard, Walker et autres, et dans un voisinage s'améliorant rapidement. Aux enchères publiques.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie du devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cents soixante-dix (277') pieds un pouce (1") et une ligne (1''') de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds (300') neuf pouces (9") et six lignes (6''') de profondeur et de face sur chacune des rues Telemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502 lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant, comme suit, à savoir: Les Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; les Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; les lots No 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 mesurant 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moitié du dit lot No 16, lequel touche au lot No 1, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pied 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville et sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 38 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction rapide et propriétaires de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard, Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 8 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—Déc 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Encoignures pour les Affaires.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans des Voisinages où les Maisons se Louent Facilement.

Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Henry A. Frye, vs Mme Sophie M. Pfaefflin, épouse de Frank Sandige.

No 57.303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur- Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° L'encoignure d'affaires établies Nos 3301 et 3303, rue Annonciation, coin nord-ouest de la rue Toledano, consistant en un magasin en bois à un étage et résidence contenant magasin et quatre chambres habitables hangar et grande cour. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'